



COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JANVIER 2025 à 20 h – Salle du Conseil

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie (arrive à 20h08 au cours de l'étude du point n°1), M. SÉRAPHIN Gilles.

Absents excusés :

Mme PEREIRA Jocelyne qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Point préliminaire :

En préambule de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'approbation de la promesse de vente à conclure pour la cession d'un terrain à bâtir situé « Les Saix d'en Haut » à Samoëns. La délibération qui sera présentée est jointe à la présente note de synthèse. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci sera ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

D'autre part, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le point n°15 portant sur l'approbation de la convention d'occupation du domaine communale au profit de la société SPBR1 pour l'installation d'une borne de recharge électrique de la base de loisirs du Lac Bleu a déjà fait l'objet de la délibération du conseil municipal n°2024.039 en date du 21 mars 2024, et propose donc de le retirer de l'ordre du jour. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées** : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Ressources humaines** – Instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chef de service de police municipale, agents de police municipale et garde champêtre – Modification de la délibération n°2024.110 du 12 décembre 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Affaires sociales** – Convention de partenariat avec le Dr PONSOT pour la répartition des charges financières afférentes au fonctionnement d'un poste d'infirmier salarié :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Travaux** : Bilan de la concertation publique sur la sécurisation des routes du Verney et de Samoëns :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Cadre de vie** : Dénomination de trois chemins et six parkings sur la commune :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Aménagement** : Approbation du modèle de convention à conclure avec les propriétaires pour la réalisation de travaux public sur du foncier privé dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la station de Morillon 1100 – Les Esserts :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Foncier** : Présentation du bilan de l'enquête publique et approbation du transfert d'office des cheminements dans le domaine public aux Esserts :

M. BEERENS-BETTEX Simon, élu intéressé en l'espèce, se retire et ne prend pas part au débat et au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. BEERENS-BETTEX, ÉLU INTÉRESSÉ EN L'ESPÈCE, NE PREND PAS PART AU VOTE SUR CE POINT)

9. **Affaires touristiques** – Demande de subventions dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) porté par l'État et du Plan Montagne porté par la région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet de création d'une aire de jeux thématisée sur la station des Esserts à Morillon 1100 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Affaires touristiques : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude sur la diversification touristique sur le Grand Massif :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Économie locale – Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt sur la parcelle cadastrée section B n°3076 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Culture : Lancement d'un concours pour l'organisation d'une exposition photographique durant la saison estivale 2025 et approbation du règlement :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Culture : Convention de partenariat avec Théo GAVET :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. JÉRÉMIE BOUVET)

14. Aménagement : Approbation de la convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'alimentation électrique de la borne de recharge électrique de la base de loisirs du Lac Bleu :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Aménagement : Approbation de la convention d'occupation du domaine communale au profit de la société SPBR1 pour l'installation d'une borne de recharge électrique de la base de loisirs du Lac Bleu :

En préambule de la séance, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le point n°15 portant sur l'approbation de la convention d'occupation du domaine communale au profit de la société SPBR1 pour l'installation d'une borne de recharge électrique de la base de loisirs du Lac Bleu a déjà fait l'objet de la délibération du conseil municipal n°2024.039 en date du 21 mars 2024, et propose donc de le retirer de l'ordre du jour. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

16. Foncier : Approbation de la promesse de vente à conclure pour la cession d'un terrain à bâtir situé « Les Saix d'en Haut » à Samoëns :

En préambule de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'approbation de la promesse de vente à conclure pour la cession d'un terrain à bâtir situé « Les Saix d'en Haut » à Samoëns. Les élus n'ayant pas exprimé d'objections à cela, le point est ajouté à l'ordre du jour.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Finances : Rapport et débat d'orientation budgétaire de la commune de Morillon pour l'année 2025 :

Un document est projeté, et explicité par M. BEERENS-BETTEX, Maire, et M. VUILLE, 4ème Adjoint chargé de l'administration générale, des finances, des ressources humaines et de la communication, lors de la séance du Conseil municipal. Un débat entre les élus s'engage ensuite sur le sujet.

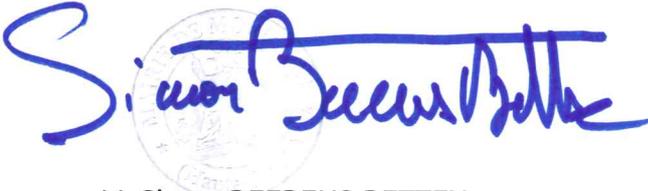
Ce point ne donne pas lieu à un vote et à une délibération.

18. Questions diverses :

La séance est levée à 23h07.

Fait à Morillon, le 31 janvier 2025

Le Maire,



M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



Mme Stéphanie BOSSE